

2 SEP. 2019
2830

L1

Commune de SALLES 33770 Le 2 septembre 2019

Courrier remis au
Commissaire enquêteur
lors de la permanence
du 2 septembre

Mme Duhoo Maguy
35 route de Peybideau
33770 Salles

Mr le commissaire enquêteur

Objet : Doléances dans le cadre de la révision du POS valant PLU de SALLES 33770
N/Réf :LD /MG/GA/SLR-19.08.05 URBA LET 1446 INFORMATION ENQUETE PUBLIQUE

**DEMANDE DE REVISION DANS LE CADRE DU POS VALANT PLU DE LA COMMUNE DE SALLES
CONCERNANT LA PARCELLE AE 127,AE 128 CLASSEE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE**

DOSSIER : DUMARTIN MAGUY EPSE DUHOO NE LE 30 08 1946 à SALLES
TERRAIN AE 127 AE 128 ou AE 181-182-183 CHEMIN DE LUCATET 33770 SALLES
CDIF BORDEAUX COMMUNE 489 SALLES N° MBCWX2

HISTORIQUE DE MON TERRAIN.

- ***Donation de mon papa Mr Raoul Dumartin à ses 5 enfants (acte donation partage le 28 Février 1987) NOTAIRE Maître Bernard Lamaignière 33770 Salles.
- **Après le divorce de ma sœur Marie Claire Dumartin je lui achète 1930m2 le 18 juin 2001 une parcelle à **BATIR avec une servitude de 450m2** (joutant le mien) . Acte notarié de Maître Lamaignière à Salles (dossier N°644) . Cadastrée section A N° 1835 et A 2240. Elle vend 3000m2 environ de terrain à BATIR à Mr Gomez **qui y habite depuis 2001.**
- *D'une servitude de 3m nous sommes passés à 6m pour la construction de la maison de Mr Gourg de Mr Gomez et de Mr Weismister. **J'ai donné une servitude de 6m de large soit 900m2** pour la construction de 3 maisons. Ces propriétaires ont utilisé le sous sol pour passé (le tout à l'égout l'eau l'électricité) sans nous avoir consultés....
- *Le **18/11/ 2015** Je demande un certificat d'urbanisme pour vendre mon terrain **constructible.**
Réponse : **Non réalisable terrain non desservi par l'eau le tout à l'égout et l'extension de l'électricité.**
J'ai fait **constater par la maire et le syndicat des eaux que tout existaient en 2001** (courrier le 24/02/2016 de Mr **Pain président du syndicat de l'eau** de MIOS confirmant cette information.)
- *En 2016 Je constate que mon terrain fait l'objet d'un nouveau classement du plan local d'urbanisme avec ce nouveau PLU qui sera refusé !!

*2em demande de CU le 21/03/2018 **Non Réalisable** : pas de **contournement pompier**. ~~Il s'agit d'un terrain qui n'est pas constructible en raison de la servitude de passage de l'eau pour les pompiers (30m).~~

*Enfin mon certificat d'urbanisme est accepté le 17/07/2018 pour 2 terrains (**construction en cour**)
Mais ce n'est pas fini : Ne pouvant utiliser ma servitude .J'ai réalisé une autre entrée (photos) avec contournement Pompier. **Puis J'ai financé le poteau incendie pour mes 2 terrains et 40 maisons qui n'étaient pas sécurisées. Montant de la Facture (ci jointe avec photo) 2461,20€** .

~~* Montant de la facture de l'installation de la pompe incendie pour les 40 maisons est de 2461,20€ (ci jointe avec photo) .~~
~~Je suis déçu par ce nouveau POS avant PLU qui me spolie FINANCIEREMENT car personne n'a pris en compte le travail que j'ai réalisé pour le syndicat des eaux, la commune et les riverains autour de mon terrain. (Comme un promoteur que je ne suis pas, mais lui n'aurait pas de sanction !)~~

***Je suis **déçu par ce nouveau POS avant PLU qui me spolie FINANCIEREMENT car personne n'a pris en compte le travail que j'ai réalisé pour le syndicat des eaux, la commune et les riverains autour de mon terrain.** (Comme un promoteur que je ne suis pas, mais lui n'aurait pas de sanction !)

***** RAPPEL **En 2001 J'ai donné du terrain (passage) pour que 3 familles** s'installent dans la sécurité avec eau électricité et le tout à l'égout conforme au PLU.

*** **En 2019 J'ai financé un poteau incendie en sécurisant 40 maisons** sans protection au feu pendant plus de 15 ans (idem promoteur).

*** **En 2019 J'ai remis en état les terrains mitoyens.** Débroussaillage, fossé avec l'écoulement de l'eau pluviale pour assainir cette zone restée pendant 50ans sans entretien .Nettoyée par mes soins sans dédommagements des riverains mais avec leur accord pour la réalisation (courrier ci joint) (photos Idem promoteur)

*****Sur la vente du terrain B Maître Henry de Bletterie Notaire à Limoges me fait payer une plus valu sur une partie du terrain que vous avez déclassé non constructible de 7272€** .

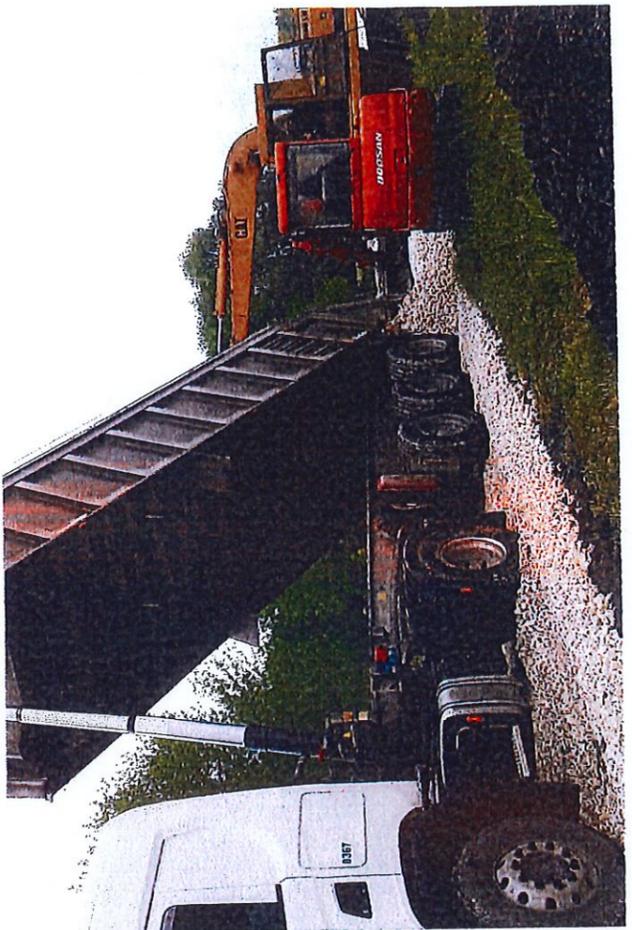
*** **Le 27 mai 2019 La mairie de Salles m'autorise à remettre le fossé qui existait il y a plus de 50ans à sa place initiale pour finir d'assainir ce secteur. Elle rattrape les lacunes de ce nouveau POS avant PLU.** (Copie du document) (Toujours à mes frais).

Veillez Monsieur le commissaire enquêteur prendre en compte les travaux réalisés dans les normes du POS avant PLU en classifiant constructible deux parcelles de 1500m2 AE 127 et 128 ou AE 181-182-183 .Don à mes deux enfants. (plan ci-joint)

Dans l'attente d'une réponse FAVORABLE de votre part .

Veillez croire Mr le commissaire enquêteur en mes sincères salutations distinguées.

Mme Duhoo Magy Né Dumartin tél ~~05 43 00 00 00~~





A Salles, le 27 mai 2019

M. DUHOO
35 route de Peybideau
33770 SALLES

O B J E T : Raccordement d'un fossé.

PIECES JOINTES : Plan de situation.

Monsieur,

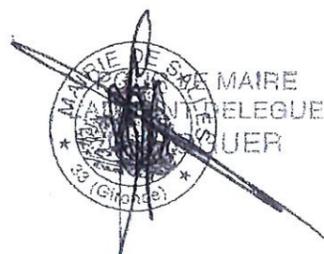
Vous nous avez fait part de vos difficultés pour évacuer l'eau de pluie de votre terrain AE127 sis chemin de Lucatet.

La solution que vous avez proposée, qui consiste à relier le fossé que vous avez créé le long de votre parcelle avec un ancien fossé existant qui longe le chemin de Lucatet nous semble la bonne solution.

Aussi, nous vous autorisons de faire un busage pour la traversée du chemin conformément au plan ci-joint.

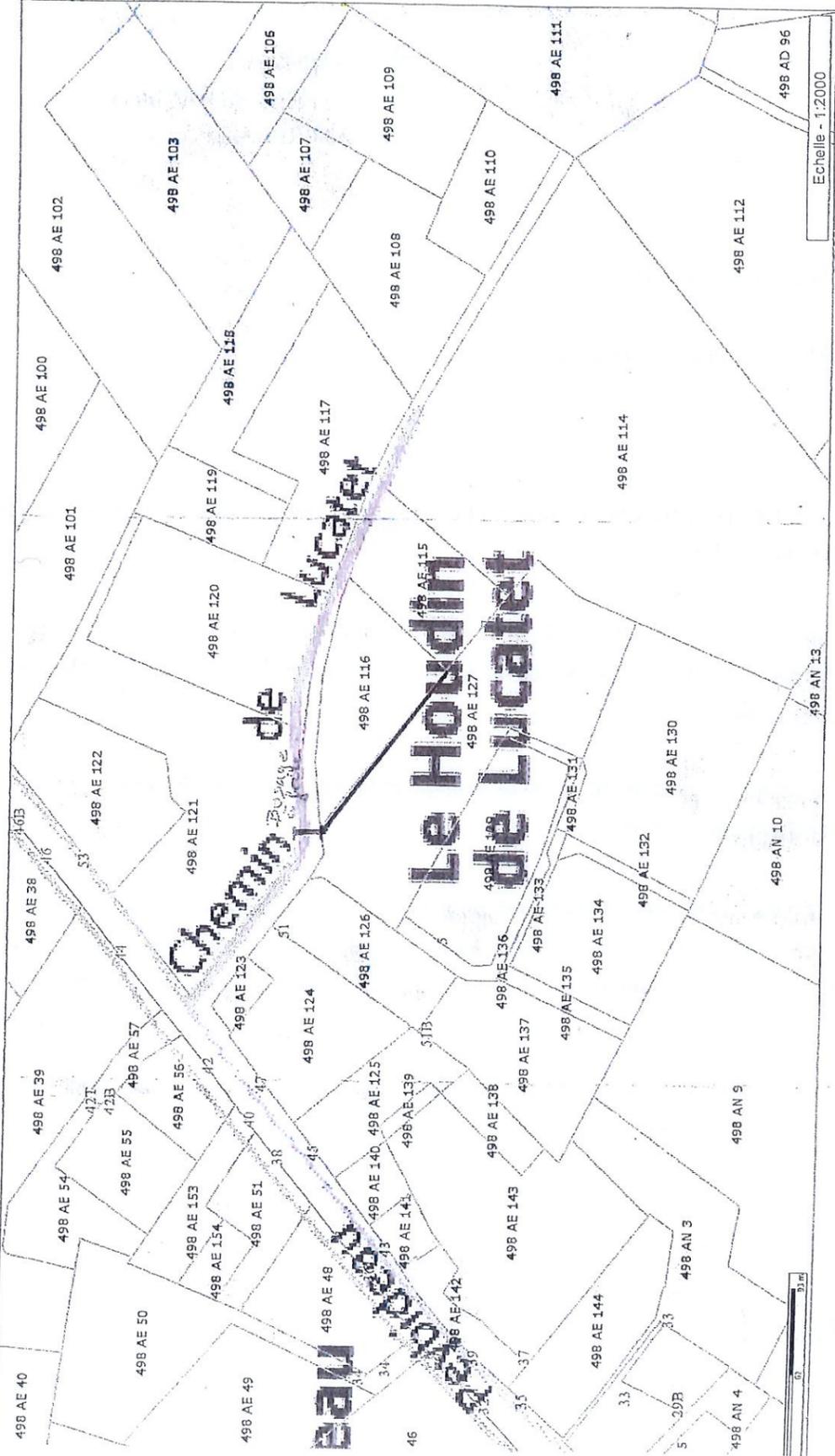
Avant tout travaux, nous vous demandons de prendre contact avec SUEZ par l'intermédiaire de M. FARFALS vice-Président du syndicat des eaux Salles-Mios afin de prendre toute disposition pour ne pas endommager la canalisation d'eau existante.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Tournez SVP Plan →

DUHOO



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
C. MULLER

Commune :
SALLES (498)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2900B
Document vérifié et numéroté le 15/11/2018
APTGC 33 Bordeaux
Par METOUT Romualda
Inspectrice des finances publiques
Signé

PTGC
Cité Administrative - Tour B
14ème étage
Rue Jules Ferry - Boîte 53
33090 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 24 85 97
Fax : 05 56 24 86 21

Section : AE
Feuille(s) : 000 AE 01
Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)

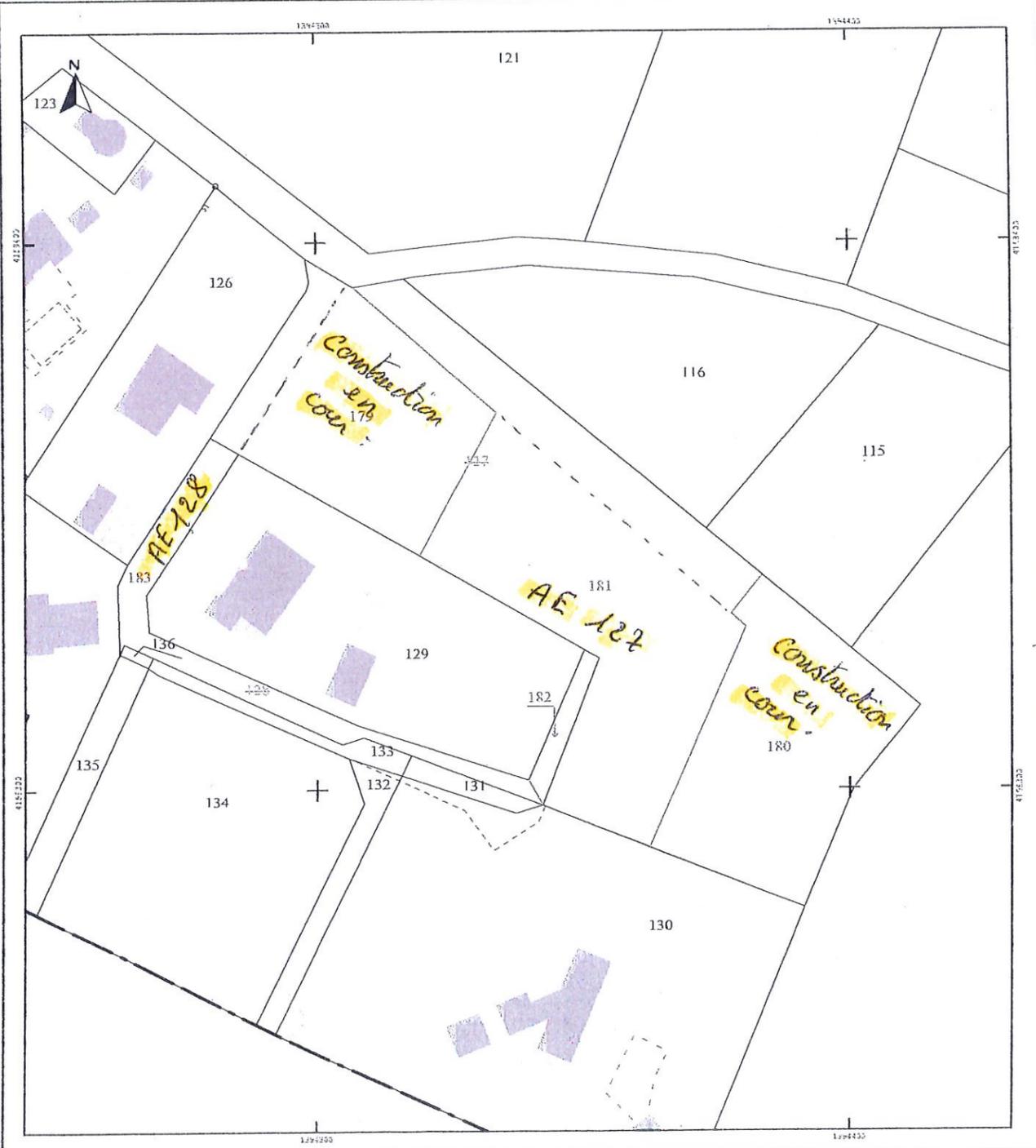
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/11/2018
Support numérique : _____

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A _____, le _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par AB6 - M LANDEL (2)
Réf. : AR18-063A
Le 07/11/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un esquisse (plan relevé par voie aérienne à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires et leur adresse au propriétaire (fondation, association, association qui agit de l'autorité compétente, etc...)

Modification selon les annotations d'un acte à publier



COMMUNE DE SALLES

Chemin de Lucatet

Propriété de Mme DUHOO Magy née DUMARTIN

Echelle : 1/500

PLAN DE BORNAGE DE DIVISION



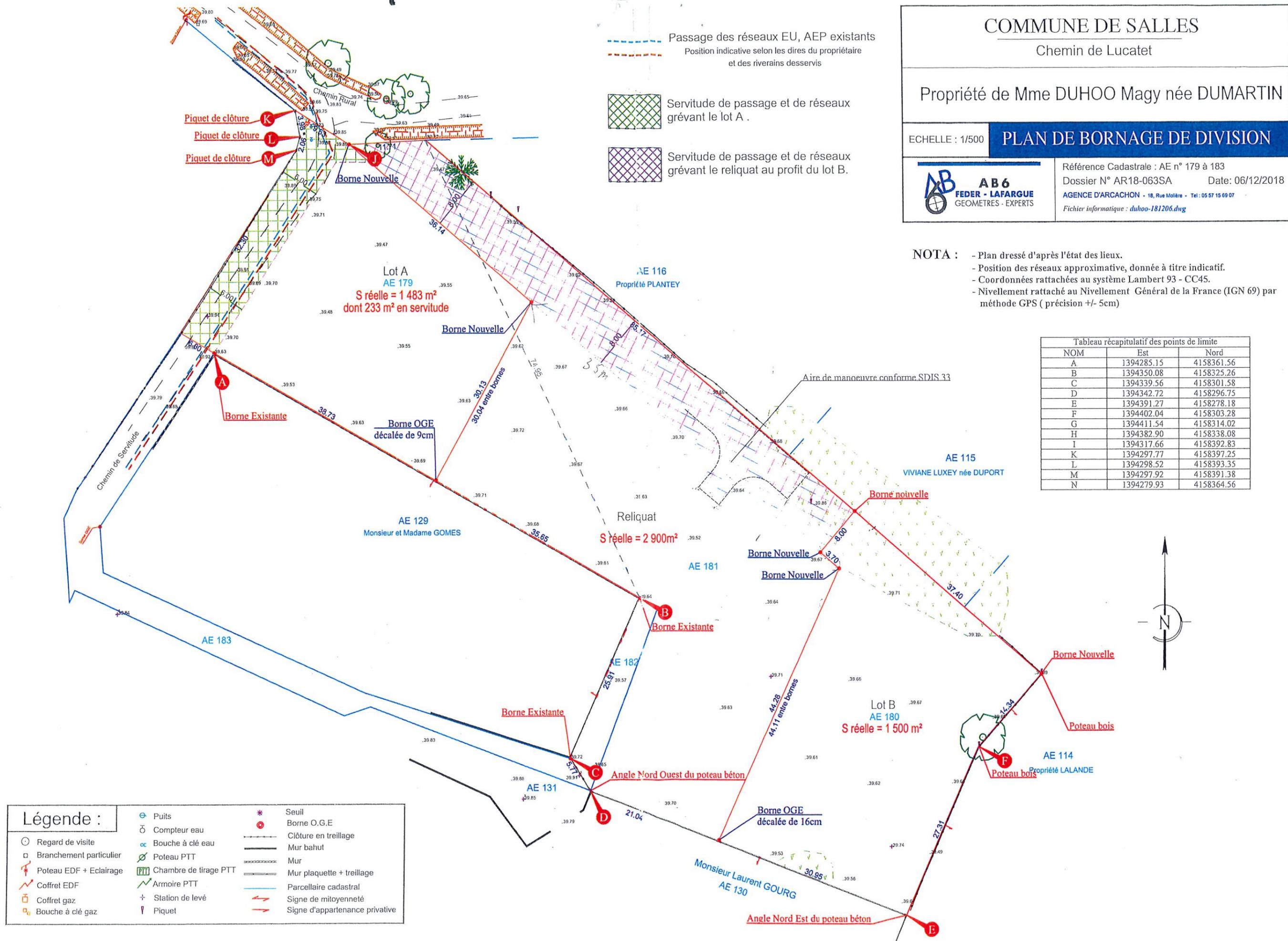
Référence Cadastre : AE n° 179 à 183
 Dossier N° AR18-063SA Date: 06/12/2018
 AGENCE D'ARCAÇON - 18, Rue Mollière - Tel: 05 57 15 69 07
 Fichier informatique : duhao-181206.dwg

NOTA :

- Plan dressé d'après l'état des lieux.
- Position des réseaux approximative, donnée à titre indicatif.
- Coordonnées rattachées au système Lambert 93 - CC45.
- Nivellement rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69) par méthode GPS (précision +/- 5cm)

Tableau récapitulatif des points de limite

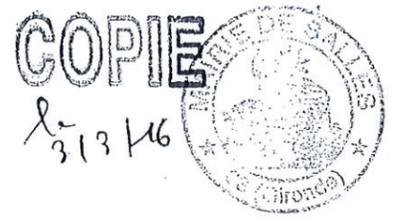
NOM	Est	Nord
A	1394285.15	4158361.56
B	1394350.08	4158325.26
C	1394339.56	4158301.58
D	1394342.72	4158296.75
E	1394391.27	4158278.18
F	1394402.04	4158303.28
G	1394411.54	4158314.02
H	1394382.90	4158338.08
I	1394317.66	4158392.83
K	1394297.77	4158397.25
L	1394298.52	4158393.35
M	1394297.92	4158391.38
N	1394279.93	4158364.56



Légende :

	Puits		Seuil
	Compteur eau		Borne O.G.E
	Regard de visite		Clôture en treillage
	Branchement particulier		Mur bahut
	Poteau EDF + Eclairage		Mur plaquette + treillage
	Coffret EDF		Parcelle cadastrale
	Coffret gaz		Signe de mitoyenneté
	Bouche à clé eau		Signe d'appartenance privative
	Poteau PTT		
	Chambre de tirage PTT		
	Armoire PTT		
	Station de levé		
	Piquet		

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT
1 Allée de la Gare
33770 SALLES
Tél. 05.56.88.15.16
siaesallesmios@orange.fr



Salles, le 24/02/2016

COURRIER
29
0532
ARRIVEE

La Présidente
Communauté de communes du Val de Leyre
Service Urbanisme
1 rue Nicolas Brémontier
Espace 21
33830 Belin Beliet

Objet : Réseaux eau potable et assainissement collectif - Commune de Salles
Copie : Mairie de Salles

Madame La Présidente,

Après investigation chemin de Lucatet, je vous confirme que la parcelle 33 498 AE 127, appartenant à madame Dumartin Magy, est bien desservie par le réseau d'adduction d'eau potable et le réseau d'assainissement collectif.

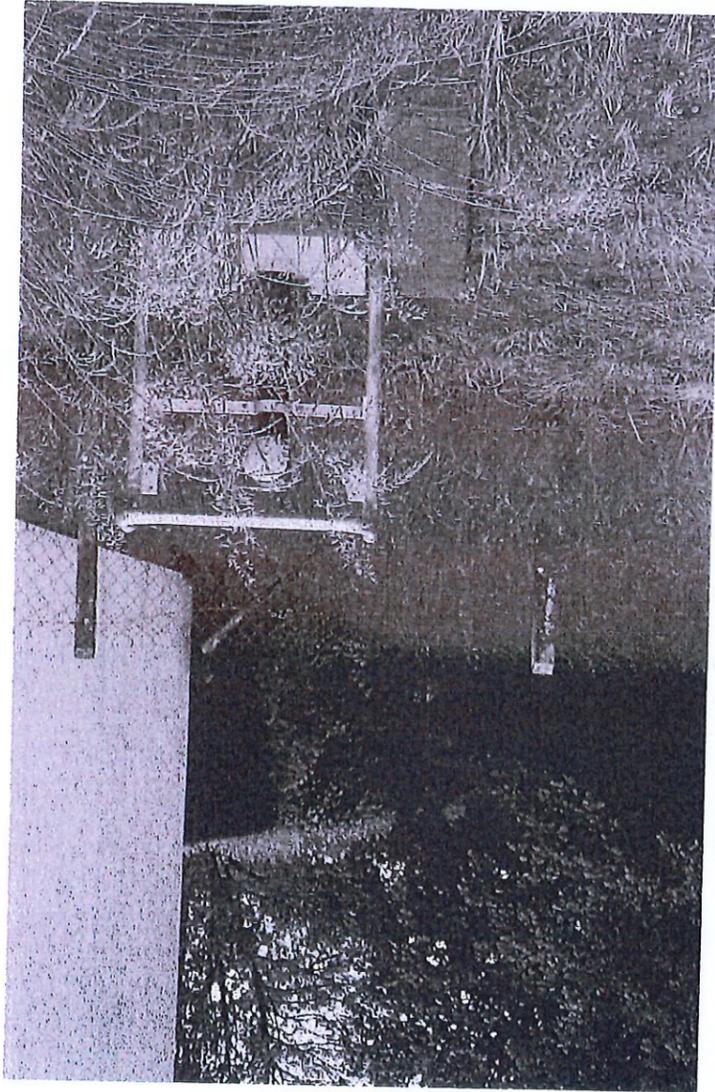
Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Veuillez agréer, Madame La Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Cédric RAIN



St Route de Reybideau



Madame VIVIANE LUXEY
215 Avenue BONANZA
40600 BISCARROSSE

Biscarrosse 13 Mars 2019

Madame, Monsieur.

Suite à notre conversation téléphonique du 12 Mars 2019, je soussigné DUPORT VIVIANE épouse LUXEY confirme l'autorisation que je vous ai accordée de couper toute broussaille, arbre, arbuste végétation envahissante bordant mon terrain, pour vous permettre de créer un chemin d'accès à votre propriété en vue de construction. De même je vous autorise à utiliser le bois coupé.

Pour valoir ce que de droit, Mercredi
13 Mars 2019.

Cordialement, LUXEY VIVIANE



2^{ème} accad. Toumes SUP →

Le jeudi 21 mars 2019

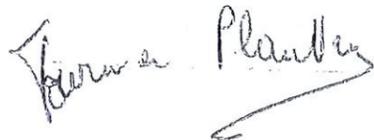
Objet : accord débroussaillage parcelle chemin de lucatet :

Famille Plantey 53 route de Peybideau 33770 salles

Je soussigné Madame Sonia Plantey en accord avec toutes mes sœurs donnons l'autorisation aux nouveaux propriétaires et à Madame Duhoo Maguy à débroussailler ronces et arbustes chemin de Lucatet depuis notre limite de propriété (116) jusqu'à trois mètres de large.

Aucun frais ne sera demandé pour ce débroussaillage à la famille Plantey.

Signature : Famille Plantey



Signature : Maguy Duhoo

